

N° de résolution  
ou annotation

## RÈGLEMENT NUMÉRO 176

**VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 162 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME EN AGRANDISSANT LA ZONE RA3 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RA1.**

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Saint-Pacôme ;

**CONSIDÉRANT** qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement ;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par René Dubé lors de la session du 19 mars dernier ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. René Dubé, appuyé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le présent règlement portant le numéro 176 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

**ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2** Le règlement de zonage numéro 162 est modifié par l'agrandissement de la zone RA3 à même une partie de la zone RA1.

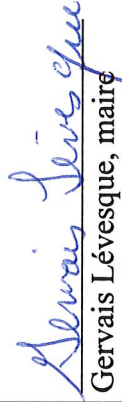
La zone RA3 ainsi modifiée continuera d'être régie par toutes les prescriptions et normes mentionnées au règlement de zonage à l'égard des zones résidentielles de type « RA ».

Le résidu de la zone RA1 non modifié par le présent règlement continuera d'être régi par toutes les prescriptions et normes prescrites au règlement de zonage à l'égard des zones résidentielles de type « RA ».

La modification ainsi apportée apparaît sur un nouveau plan officiel de zonage et dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 3** Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

**ADOPTÉ À SAINT-PACÔME, 22<sup>ème</sup> JOUR D'AVRIL 2002.**

  
Gervais Lévesque, maire

  
Maryse Ouellet, secr.-très.

*Approbation du règlement numéro 176, par les personnes habiles à voter de la Municipalité de Saint-Pacôme, le 19 avril 2002.*

*Approbation de la MRC de Kamouraska et délivrance du certificat de conformité du règlement numéro 176 en date du 24 avril 2002.*

*Le règlement numéro 176 entre donc en vigueur ce 24<sup>ième</sup> jour d'avril 2002.*